

PROCES VERBAL DE SÉANCE DU BUREAU
Du 04 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre mars à 15 heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans les locaux du Syndicat.

Communautés membres	Présents (4)	Excusés (4)	Absents (3)
Les Sorgues du Comtat Agglomération		Jean BERARD	Jean-Claude RUSCELLI
Pays d'Orange en Provence	Xavier MARQUOT	Alexandra CAMBON	
CC Vaison Ventoux	Gérard RAINERI	Jean-François PERILHOU	
CC Aygues Ouveze et Provence		Pascal COMBE	
CA Ventoux Comtat Venaissin			Patrice FLAGEAT
CC des Baronnie en Drôme Provençale	André DONZE, Roland PEYRON		Sébastien BERNARD
CC Ventoux Sud	Non représentée au Bureau		

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Audrey CECCALDI, directrice du SMOP,

Mme Audrey SCLALACQUA, assistante administrative et comptable du SMOP,

Mme Corinne JOLLY, assistante administrative et comptable du SMOP,

Mme Clémence MENDEZ, ingénieure hydraulique du SMOP.

Monsieur André DONZE, 1^{er} vice-président du SMOP préside la réunion du Bureau de ce jour. Aucun vote des membres n'est attendu, de ce fait, malgré l'absence de quorum, la séance peut valablement se tenir.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur André Donzé propose que M. RAINERI soit désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Gérard RAINERI est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le Président soumet pour avis du Bureau le procès-verbal (PV) de la réunion Bureau qui s'est tenue le 31 janvier 2024.

Les membres présents valident le PV qui leur a été adressé.

Avis du Bureau : ordre du jour du prochain comité syndical

Compte de gestion de l'exercice 2023

Mme Audrey CECCALDI présente au Bureau le compte de gestion de l'exercice 2023 qui fera l'objet d'une présentation en vue de délibération lors du prochain Comité Syndical.

39000 - SM DE L'OUCVEZE PROVENCALE GMAP Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	515 569,28		-255 126,28		260 443,00
Fonctionnement	291 195,32	250 000,00	271 636,86		312 831,28
TOTAL I	806 764,50	250 000,00	16 509,78		573 274,28
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	806 764,50	250 000,00	16 509,78		573 274,28

Les membres présents valident la présentation de ce projet de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Compte administratif de l'exercice 2023

Mme Audrey CECCALDI présente au Bureau le compte administratif de l'exercice 2023 qui fera l'objet d'une présentation en vue de délibération lors du prochain Comité Syndical.

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Recettes totales	1 135 980.61	843 326.40		
Dépenses totales	1 391 106.89	571 710.34		
Balance totale	- 255 126.28	+ 271 636.06	+ 16 509.78	
Excédent antérieur total	+515 569.28	+41 195.22		
Excédent ou déficit global total	+260 443.00	+312 831.28		+573 274.28
Reste à réaliser	902 328.61			
Reste à percevoir	812 805.43			

Les membres présents valident la présentation de ce projet de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 s'élève à 312 831,28 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

Il est proposé d'affecter ce résultat tel que :

Affectation sur 2024	-
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	282 831.28 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	30 000.00 €

Les membres présents valident la présentation de ce projet de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Préparation du Budget Primitif 2024

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 se décompose comme suit :

- 986 057.02 € pour les dépenses de fonctionnement et l'équivalent en recettes.
- 2 940 137.49 € pour les dépenses d'investissement et l'équivalent en recettes.

Les restes à réaliser d'un montant de 902 328.61 € inscrits en dépense au budget d'investissement permettent de solder les opérations déjà engagées. Les opérations présentées lors du débat d'orientation budgétaire sont inscrites, en fonctionnement et en investissement.

Les opérations d'ordre d'un montant de 66 152.60 € permettront l'intégration comptable d'études menées antérieurement.

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Budget 2023	BP 2024
Chapitre 011 Charges à caractère général	120 650,00	135 705,00
Chapitre 012 Charges de personnel	377 700,00	381 500,00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	35 200,00	35 200,00
Chapitre 66 Charges financières	345,28	-
Chapitre 042 Dotations aux amortissements et provisions	76 341,41	126 063,20
Chapitre 22 Virement à la section d'investissement	269 589,48	307 588,82
Chapitre 67 Autres charges exceptionnelles	500,00	-
Chapitre 22 Dépenses imprévues	2 782,78	-
Total	883 108,95	986 057,02

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Budget 2023	BP 2024
Excédent de fonctionnement reporté	41 195.22	30 000.00
Etat	26 680.00	39 600.00
Départements	4 810.75	6 510.00
Agence de l'eau	83 591.00	81 519.00
EPCI	708 975.98	711 983.78
Autres (remboursement sur rémunération de personnel, revenu des immeubles et produits exceptionnels)	15 856.00	116 444.24
Total	883 108.95	986 057.02

Dépenses d'investissement

Chapitres	Budget 2023	RAR	Orientations propositions nouvelles	BP 2024
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	16 217.44	-	-	-
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 238 844.61	655 976.57	436 167.06	1 092 143.63
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	130 000.00	-	80 800.00	80 800.00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	1 561 092.91	202 308.04	1 116 380.00	1 318 688,04

Chapitre 45	238 486.00	44 044.00	211 194,00	255 238,00
Comptabilité distincte rattachée				
204 Subventions	108 103.67	-	127 115.22	127 115.22
Opérations d'ordre	118 202.51	-	66 152.60	66 152.60
Total	3 410 947.14	902 328.61	2 037 808,88	2 940 137,49

Recettes d'investissement

Chapitres	Budget 2023	RAR	Orientations propositions nouvelles	Orientations 2024
Excédent d'investissement capitalisés	515 569.28	-	260 443.00	260 443.00
Etat	730 985.45	361 370.09	160 000,00	521 370,09
Régions	167 891.00	49 790.19	122 550.00	172 340.19
Départements	492 717.40	194 165.42	202 776,40	396 941,82
Communes	2 381.69	-	7 561.43	7 561.43
Groupement de collectivités	-	-	137 533.00	137 533.00
Agence de l'eau	309 292.30	180 778.06	118 090,00	298 868,06
Amortissements	76 341.41	-	126 063.20	126 063.20
FCTVA	70 000.00	-	74 330.00	74 330.00
Excédents de fonctionnement capitalisés	250 000.00	-	282 831.28	282 831.28
Virement de la section de fonctionnement	269 589.48	-	307 588.82	307 588.82

Autres (opérations d'ordre)	118 202.51	-	66 152.60	66 152.60
Comptabilité distincte rattachée	270 354.33	26 701.67	261 412,33	288 114,00
Total	3 410 947.14	812 805.43	2 127 332,06	2 940 137,49

Les membres présents valident la présentation de ce projet de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Ventilation GEMAPI/Hors GEMAPI du BP 2024

Le produit de la taxe GEMAPI étant dédié à l'exercice de la compétence, la tenue d'une comptabilité analytique est nécessaire afin de différencier les charges et recettes découlant de la compétence de celles " hors GEMAPI ".

Cette comptabilité analytique est prévue à l'article 6.1 des statuts du Syndicat. La ventilation GEMAPI / hors GEMAPI est alors proposée comme suit au niveau des chapitres budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement					
Chapitres	Budget 2023	CA 2023	Proposition BP 2024	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 011 - Charges à caractère général	120 650,00 €	98 358,74 €	135 705,00 €	122 134,50 €	13 570,50 €
Chapitre 012 - Dépenses de personnel	377 700,00 €	370 312,19 €	381 500,00 €	343 350,00 €	38 150,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	2 782,78 €	0,00 €	X	X	X
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	35 200,00 €	26 352,72 €	35 200,00 €	31 680,00 €	3 520,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions	76 341,41 €	76 341,41 €	126 063,20 €	113 456,88 €	12 606,32 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	269 589,48 €	0,00 €	307 588,82 €	276 829,94 €	30 758,88 €
Chapitre 65 - Intérêts réglés à échéance	345,28 €	345,28 €	X	X	X
Autres charges exceptionnelles	500,00 €	0,00 €	X	X	X
Total des dépenses de fonctionnement	883 108,95 €	571 710,34 €	986 057,02 €	887 451,32 €	98 605,70 €

Recettes de fonctionnement					
Chapitres	Budget 2023	CA 2023	Proposition BP 2024	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 013 - Atténuation de charges de personnel	1 000,00 €	1 076,54 €	1 500,00 €	900,00 €	100,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	826 057,74 €	826 057,74 €	839 612,78 €	755 651,50 €	83 961,28 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	356,00 €	160,42 €	114 944,24 €	109 197,03 €	5 747,21 €
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels	14 500,00 €	16 051,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	41 195,22 €	41 195,22 €	30 000,00 €	28 500,00 €	1 500,00 €
Total des recettes de fonctionnement	883 108,96 €	884 541,62 €	986 057,02 €	894 248,53 €	91 308,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement							
Chapitres	Budget 2023	CA 2023	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	BP 2024	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 238 844,61 €	434 653,44 €	655 976,57 €	436 167,06 €	1 092 143,63 €	984 631,63 €	107 512,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	130 000,00 €	2 339,72 €	0,00 €	80 800,00 €	80 800,00 €	80 370,00 €	430,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations corporelles en cours	1 561 092,91 €	807 333,78 €	202 308,04 €	1 116 380,00 €	1 318 688,04 €	1 292 992,00 €	25 696,04 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	118 202,51 €	118 202,51 €	0,00 €	66 152,60 €	66 152,60 €	66 152,60 €	0,00 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	238 486,00 €	12 360,00 €	44 044,00 €	211 194,00 €	255 238,00 €	255 238,00 €	0,00 €
Chapitre 204 - Subventions	108 103,67 €	0,00 €	0,00 €	127 115,22 €	127 115,22 €	127 115,22 €	0,00 €
Remboursement d'emprunt	16 217,44 €	16 217,44 €					
Total des dépenses d'investissement	3 410 947,14 €	1 391 106,89 €	902 328,61 €	2 037 808,88 €	2 940 137,49 €	2 806 499,45 €	133 638,04 €

Recettes d'investissement							
Chapitres	Budget 2023	CA 2023	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	BP 2024	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	320 000,00 €	326 342,52 €	0,00 €	357 161,28 €	357 161,28 €	357 161,28 €	0,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 840 890,13 €	603 450,94 €	786 103,76 €	748 510,83 €	1 534 614,59 €	1 464 861,67 €	69 752,92 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 341,41 €	76 341,41 €	0,00 €	126 063,20 €	126 063,20 €	126 063,20 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	118 202,51 €	118 202,51 €	0,00 €	66 152,60 €	66 152,60 €	66 152,60 €	0,00 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	270 354,33 €	11 352,00 €	26 701,67 €	261 412,33 €	288 114,00 €	288 114,00 €	0,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	269 589,48 €	291,23 €	0,00 €	307 588,82 €	307 588,82 €	293 607,97 €	13 980,85 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	515 569,28 €	515 569,28 €	0,00 €	260 443,00 €	260 443,00 €	260 443,00 €	0,00 €
Total des recettes d'investissement	3 410 947,14 €	1 651 549,89 €	812 805,43 €	2 127 332,06 €	2 940 137,49 €	2 856 403,72 €	83 733,77 €

Cette ventilation est calculée de la manière suivante :

↳ En fonctionnement :

✓ Identification des dépenses et des recettes spécifiques qui relèvent de la GEMAPI comme les stations de ressuyage (contrats de maintenance, d'eau, d'électricité...), les petites fournitures pour les travaux d'entretien en régie, les petits travaux d'entretien, les amortissements d'opérations GEMAPI...

✓ Estimation du temps passé sur des missions et actions GEMAPI de la part des personnels d'après les rapports d'activités des postes. Il ressort de ces analyses qu'environ 90 % du temps de l'équipe sont consacrés à la GEMAPI. Ce ratio de 90 % est ensuite appliqué à toutes les autres dépenses et recettes de fonctionnement.

↳ En investissement :

✓ La ventilation GEMAPI / hors GEMAPI se fait ligne par ligne. Une ligne correspond généralement à une opération qui est identifiée GEMAPI ou hors GEMAPI. Concernant le FCTVA, le montant GEMAPI/hors GEMAPI est également connu car en lien avec la nature des actions éligibles au FCTVA.

✓ Concernant les lignes de recettes d'investissement reporté (chapitre 001), il est proposé de les affecter 100 % à la GEMAPI.

✓ Concernant la dépense de provisions en opérations non affectées, il est aussi proposé de l'affecter 100 % à la GEMAPI.

Les membres présents valident la présentation de ce projet de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Cotisation des membres pour l'exercice 2024

Les montants des cotisations et du taux de participation pour chaque membre sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Historique des contributions depuis 2021 et cotisations 2024



Membre	2021	2022	2023	2024		
				TOTAL	GEMAPI	Hors GEMAPI
CASC	120 297,14	220 913,87	271 345,17	252 334,51	239 136,54	13 197,98
CCPOP	42 933,23	101 491,33	128 547,94	125 794,02	119 333,77	6 460,25
CCVV	67 912,02	147 348,04	142 017,36	151 296,72	140 487,29	10 809,43
CCBDP	22 822,60	51 527,05	46 995,44	48 983,26	45 421,76	3 561,50
COVE	40 124,69	89 538,40	90 962,47	110 271,23	104 009,38	6 261,85
CCAOP	6 961,79	16 269,35	28 342,87	22 448,83	21 372,98	1 075,85
CCVS	418,08	902,22	764,74	855,20	789,29	65,92
TOTAL	301 469,55	627 990,27	708 975,98	711 983,78	670 551,01	41 432,77

Les montants sont ventilés GEMAPI (hors digues) / GEMAPI digues / hors GEMAPI.

Conformément aux statuts, les cotisations des membres au SMOP ont trois composantes :

- une composante qui provient de la répartition des charges dues au fonctionnement et à la réalisation d'actions globales qui sont entièrement mutualisées entre tous les membres selon leurs taux de contribution 'historiques'.
- une composante qui provient de la répartition des charges dues à la réalisation d'actions locales GEMA (hors digues), qui sont réparties à 50% pour l'EPCI bénéficiaire et 50% mutualisé entre l'ensemble des membres selon les taux de contribution historiques.
- une composante qui provient de la répartition des charges dues à la réalisation d'actions PI : digues, systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques qui sont réparties à 75% pour l'EPCI bénéficiaire et 25% mutualisé entre l'ensemble des membres selon les taux de contribution 'digues'.

Pour l'exercice 2024, le montant total des cotisations proposé s'élève à 711 983.78 €, ventilé suivant :

- 670 551.01 € de cotisation GEMAPI ce qui représente 94 % de la cotisation totale,
- 41 432.77 € de cotisation hors GEMAPI ce qui représente 6 % de la cotisation totale.

Les membres présents valident la présentation de ce projet de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Répartition des participations financières des dépenses liées à la gestion du système d'endiguement contre les crues de l'Ouvèze, de Violès à Bédarrides

Le système d'endiguement de classe B de Violès à Bédarrides protégeant les communes de Violès, Sarrrians et Bédarrides contre les crues de l'Ouvèze a été autorisé par arrêté préfectoral complémentaire le 13 juin 2023.

Ce système d'endiguement de classe B vise à protéger 4 755 personnes jusqu'aux niveaux de protection définis par arrêté préfectoral.

La gestion du système d'endiguement constitue une action définie comme étant de bénéfice local, portant sur des actions de prévention des inondations.

Les statuts du SMOP précisent la contribution financière des membres aux dépenses de bénéfice local portant sur des actions de prévention des inondations telle que :

- 25% du reste à charge répartis entre l'ensemble des membres selon les taux de contribution joints en annexe 5 des statuts en vigueur,
- 75% du reste à charge de ou des EPCI(s) concerné(s).

Il est proposé d'étendre la clé de répartition actuellement en vigueur, actée par délibération n°2022-02 à l'ensemble des actions liées à la gestion du système d'endiguement, à savoir :

CASC	29,6%
COVE	21,3%
CCPOP	40,9%
CCAOP	8,2%
Total	100,0%

Les membres présents valident la présentation de ce projet de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Entrechaux, le – 8 MARS 2024

Le Secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le Président,
Jean-François PERILHOU



